



Charlotte Andrieu  
Marie Gascard  
Esméralda Panadero  
Alexia Seguin

A Toulouse, le 14 novembre 2022

Co secrétaires du SNUipp-FSU 31

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse,

A Monsieur le DASEN de la Haute-Garonne

Objet : versement part modulable REP+

Monsieur le Recteur, Monsieur le DASEN,

Le 10 décembre 2021, nous vous écrivions concernant le versement de la 3<sup>ème</sup> partie de la prime REP+ qui devait être mise en paiement "sous peu" aux équipes. Dans la réalité, nos collègues ne l'ont perçue que sur leur salaire d'octobre 2022 ... avec plus de **7 mois de retard** en comparaison avec d'autres départements équivalent au nôtre !

Le SNUipp et la FSU ont fortement combattu les critères retenus dont certains ne s'appliquent même pas aux enseignant.es du premier degré. Le montant de la part modulable versé à chaque équipe a été décidé en toute opacité par les IEN : aucun échange avec les enseignant.es des écoles concernées, aucune information sur d'éventuels critères, aucune grille avec des éléments objectivables ... Tout cela laissant à penser que le choix du versement de tel ou tel montant a été fait de façon **arbitraire, subjectif et parfois de façon aléatoire** ... par les IEN.

Les critères pré-établis que vous avez décidés d'appliquer dans l'académie de Toulouse nous questionnent, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré.

Toutes les équipes sont investies pour l'amélioration de la qualité du climat scolaire dans leur école. Comment pourrait-il en être autrement ?

Concernant le « déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliances éducatives et de soutien à la parentalité », toutes les équipes de REP+ sont engagées et en lien avec les familles de leurs élèves. Sur ce point, il ne peut également en être autrement ... Enfin, au sujet de la mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation, il nous semble plus que mal venu d'estimer que certaines équipes méritent moins sur ce point, alors que depuis plus de 2 ans, les temps de pondération ne sont pas assurés par manque de moyens et que les formations sont inexistantes depuis de nombreuses années.

Chaque équipe, enseignant.es titulaires ou pas exerçant dans les écoles REP+, **est investie pleinement dans le projet de REP+ sans aucune exception**. Il nous semble donc indispensable de garder cette cohésion et ce respect mutuel entre nos écoles. Décider ainsi de qui « mérite » une prime plus importante qu'un autre risque de modifier cet équilibre tant recherché et qui représente un levier certain dans la réussite de nos élèves.

De plus, nous tenions à dénoncer votre choix, profondément injuste, de versement de la prime uniquement aux enseignant.es titulaire d'un poste en REP+ ou y exerçant à 100%. En effet, un nombre important de nos collègues Titulaires Remplaçant.es ou Titulaires de Secteur (sur

compléments de service) exercent avec des services incomplet en REP+ avec des quotités variables. Aussi, nous vous demandons de ne pas ajouter de l'injustice là où l'arbitraire et la subjectivité sont déjà la règle et donc **d'effectuer le versement au prorata du temps de service en REP+**.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Messieurs, à notre profond attachement au service public d'éducation de qualité.

Le co-sécrétariat du SNUipp-FSU 31

Charlotte Andrieu  
Co-sécrétaire  
départementale



Marie Gascard  
Co-sécrétaire  
départementale



Esmeralda Panadero  
Co-sécrétaire  
départementale



Alexia Seguin  
Co-sécrétaire  
départementale

